

Une unanimité pour le Musée cantonal



Paul-Arthur Treyvaud et la Municipalité accueillent l'idée de l'implantation du Musée des beaux-arts à Yverdon avec enthousiasme.

Raposo

«**L**a Municipalité est invitée à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales en vue de favoriser l'implantation du futur Musée cantonal des beaux-arts (MBA) sur les rives du lac ou sur tout autre emplacement qu'elle jugerait opportune». C'est la conclusion de la résolution votée à l'unanimité, jeudi dernier, par le Conseil communal

d'Yverdon lors de son avant-dernière séance de l'année.

«La deuxième ville du canton, admirablement située au carrefour des routes nationales en direction de Berne, du Valais, de Neuchâtel et de la France voisine, à vingt minutes de Lausanne avec le train, offre des possibilités d'accès très aisées, a déclaré Gloria Capt, du groupe radical. Après le Musée du Château, celui de la

Tous les partis ont voté une résolution pour favoriser l'implantation du Musée des beaux-arts à Yverdon. La motion des Verts pour un écoquartier a en revanche fait chou blanc.

Mode, la Maison d'Ailleurs et la collection Jules Verne, Yverdon-les-Bains s'apprête à séduire les Vaudois autour d'un projet novateur et de nature à les rassembler.»

Une seule voix

Allant dans la même direction, Vassilis Venizelos (Verts) a souhaité que «la Ville exprime d'une seule voix sa volonté d'accueillir ce Musée», et l'assemblée a voté cette résolution à l'unanimité. Dans la foulée, le syndic Rémy Jaquier a déclaré que la Municipalité accueillait cette proposition avec enthousiasme. Dans son édition de vendredi dernier, La Région Nord vaudois a déjà présenté l'intérêt de l'Exécutif pour promouvoir l'implantation de ce MBA aux Rives du Lac ou en un autre lieu avec notamment le soutien de Pierre Duvoisin et Pierre Cevey, les anciens conseillers d'Etat.

Pour avoir été trop gourmande, Carmen Tanner (Verts) a vu sa motion pour la création d'un éco-

quartier dans la cité être refusée par 44 non contre 40 oui et 8 abstentions. Par la voix de Paul-Arthur Treyvaud, la Municipalité lui a proposé de transformer sa motion en un postulat, qui aurait sans doute reçu l'aval du Conseil. Dans ce cas de figure, le postulat est en effet moins contraignant pour mener à bien certaines réalisations urbanistiques. Mais la conseillère a tenu tête et a été battue.

Sa motion concernait le plan de quartier Coteau-Est, qui prévoit à plus ou moins long terme de loger 800 personnes sur une parcelle de 148 000 m² entre la Villette et la route de Pomy. Un projet immobilier a été conçu par le Service de l'urbanisme, mais la co-présidente des Verts ne s'en satisfait pas. Reste que la Municipalité sera attentive à conduire une démarche qualitative dans ce secteur avec le souci de respecter au mieux les trois axes du développement durable dans les domaines social, économique et écologique.

ROGER JUILLERAT ■